

INFORMATIONS CLIENTS

Actualités concernant le changement de norme EN 131 sur les échelles



www.hymer-alu.fr



Introduction

Les normes sont des règles techniques reconnues et elles contiennent des spécifications pour la fabrication et le contrôle de produits. Pour les échelles, la norme européenne EN 131 s'applique.

Cette norme se compose de plusieurs parties, qui définissent différentes exigences par rapport aux échelles.

Certaines parties de la norme ont été modifiées, d'autres parties sont actuellement en train d'être revues :

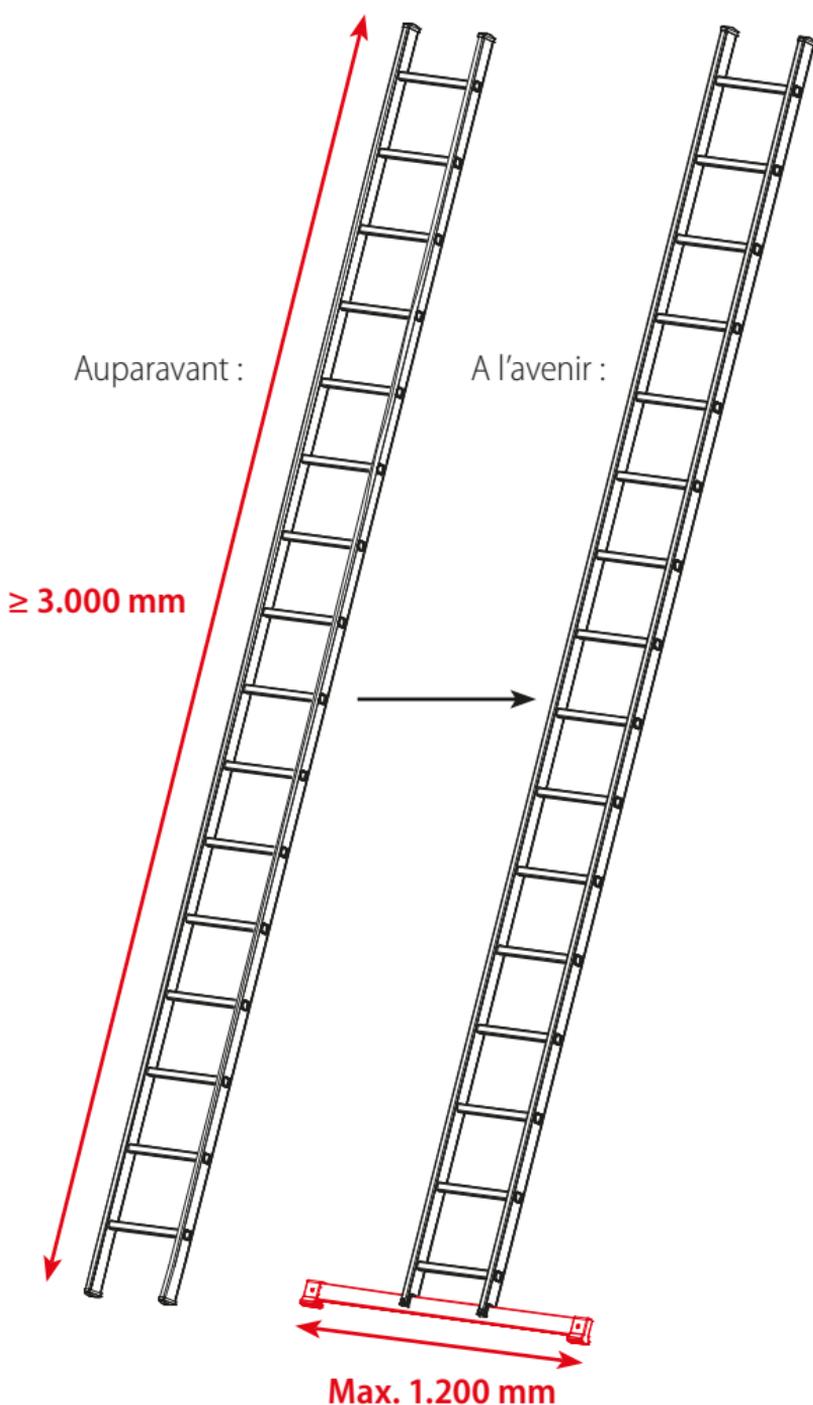
	Modifiée : Partie 1	Modifiée : Partie 2	Partie 3	Partie 4
Contenu	Terminologie, types, dimensions fonctionnelles	Exigences, essais, marquage	Informations destinées à l'utilisateur	Echelles articulées à articulation simple ou multiple
Nouvelle version	Février 2016	Avril 2017	Travail en cours	Travail en cours
Principales modifications	Elargisseur de la base pour les échelles d'appui	Nouvelles dispositions de test	Nouvelles instructions de sécurité et notice d'utilisation	Adaptation de ce type d'échelle aux nouvelles parties 1, 2 et 3
Version précédente	Septembre 2011	Août 2012	Août 2007	Août 2007
Période de transition	Jusqu'au 31.12.2017	Jusqu'au 31.12.2017	?	?

Vous découvrirez dans les pages suivantes ce qui a concrètement changé dans les parties 1 et 2 de la norme EN 131.

Nouveautés dans la partie 1 de la norme EN 131

Élargisseur de la base pour les échelles d'appui :

- › Toutes les échelles qui peuvent être utilisées comme des échelles d'appui et qui mesurent plus de 3000 mm en état déployé doivent être équipées d'un élargisseur de la base (p. ex. sous forme de traverse) conformément à la nouvelle norme.
- › La longueur de l'élargisseur de la base dépend de la longueur de l'échelle, mais s'élève toutefois à 1200 mm maximum.



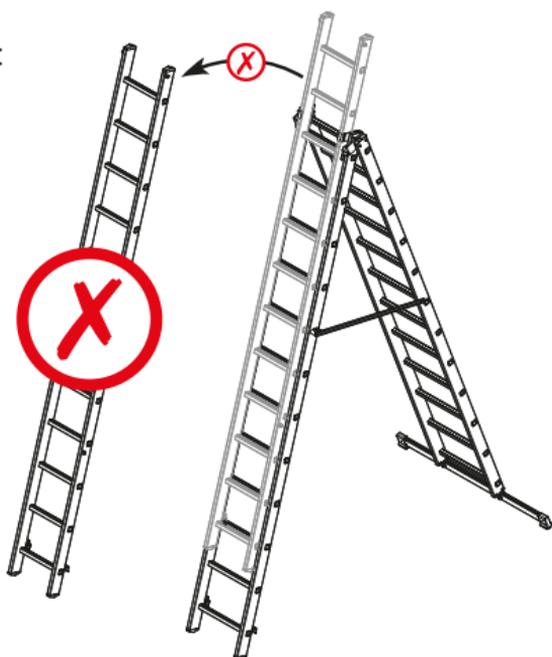
Blocage des plans amovibles de l'échelle

- › Pour les échelles coulisses à main ou les échelles multi-usages pour lesquelles le plan supérieur de l'échelle pouvait être retiré et utilisé séparément, celui-ci (dans la mesure où la longueur est supérieure à 3000 mm) doit soit être sécurisé contre le retrait, soit être équipé également d'un élargisseur de la base qui ne doit toutefois pas entraver une utilisation en toute sécurité.
- › Ceci concerne en premier lieu les échelles coulisses à main comportant plus de 2x10 échelons et les échelles multi-usages trois plans comportant plus de 3x10 échelons.

Auparavant :



A l'avenir :



Nouveautés dans la partie 2 de la norme EN 131

Deux classes d'échelles différentes :

- › Désormais, les échelles sont réparties en deux classes :
 - › Echelles pour l'usage professionnel (**Professionnels**)
 - › Echelles pour l'usage non professionnel (**Particuliers**)
- › En fonction de la classe, les échelles doivent être soumises à des essais selon différentes exigences de test :
 - › Essai de durabilité pour les échelles doubles :
 - › 50.000 cycles pour les échelles destinées à un usage professionnel
 - › 10.000 cycles pour les échelles destinées à un usage non professionnel
 - › Essai de résistance :
 - › 2.700 N de charge d'essai pour les échelles destinées à un usage professionnel
 - › 2.250 N de charge d'essai pour les échelles destinées à un usage non professionnel

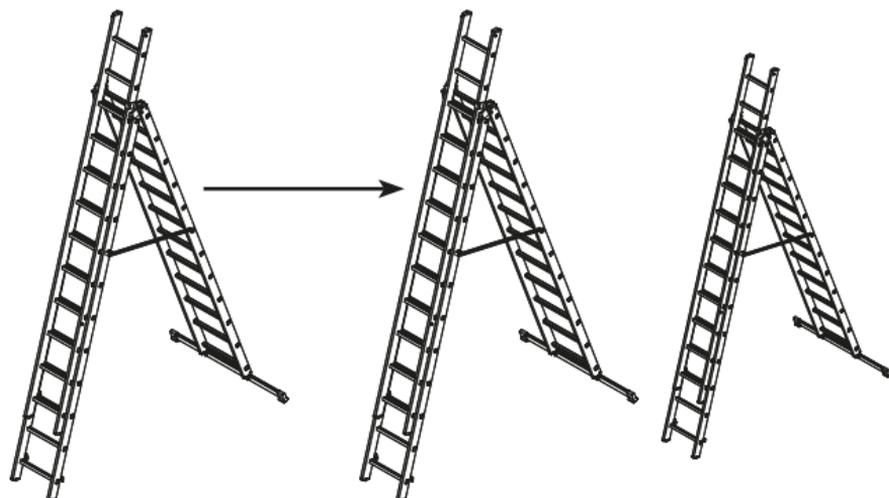
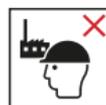
Auparavant :

Aucune classification

A l'avenir :

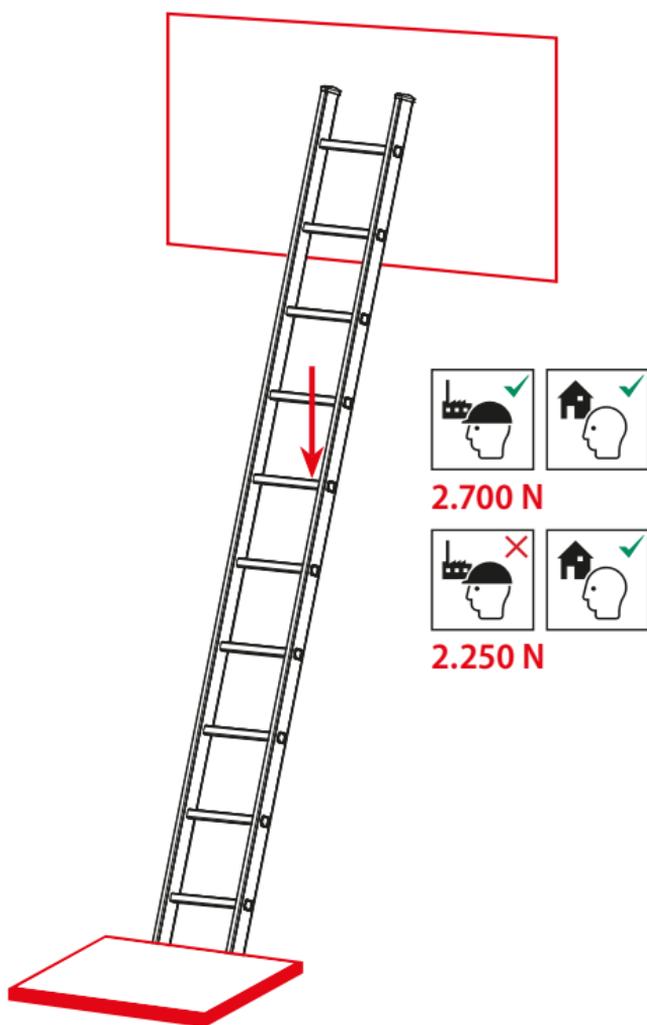
Professionnel

Particulier



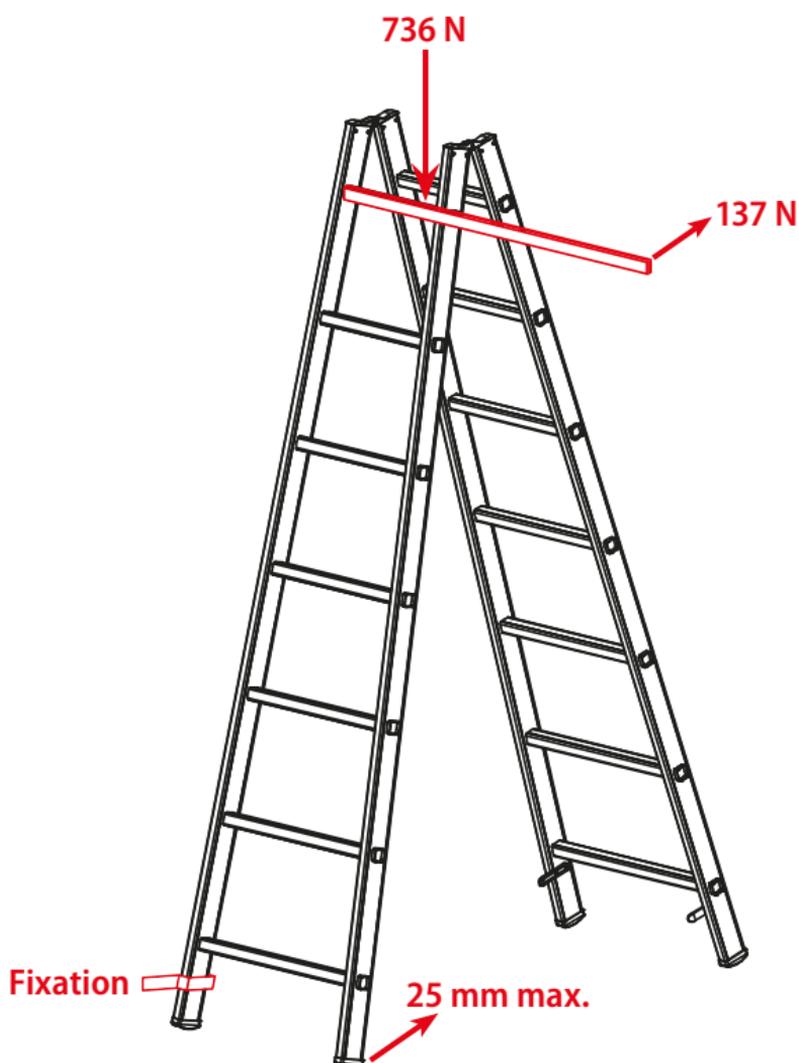
Essai de résistance pour les échelles d'appui et les échelles doubles

- › La stabilité de l'échelle, notamment des montants, était jusqu'ici testée en position couchée, l'échelle posée sur deux supports, avec une charge de test de 1.100 N (environ 112 kg) et on mesurait la déformation permanente.
- › A l'avenir, l'essai de résistance sera réalisé dans la situation d'utilisation de l'échelle et avec des charges de test nettement supérieures :
 - › 2.700 N (environ 275 kg) pour les échelles destinées à un usage professionnel
 - › 2.250 N (environ 229 kg) pour les échelles destinées à un usage non professionnel
- › L'échelle doit supporter ces charges de test pendant une minute sans défaillance et ne peut ensuite présenter aucune rupture ou fissure visible. Les déformations permanentes sont toutefois admises.



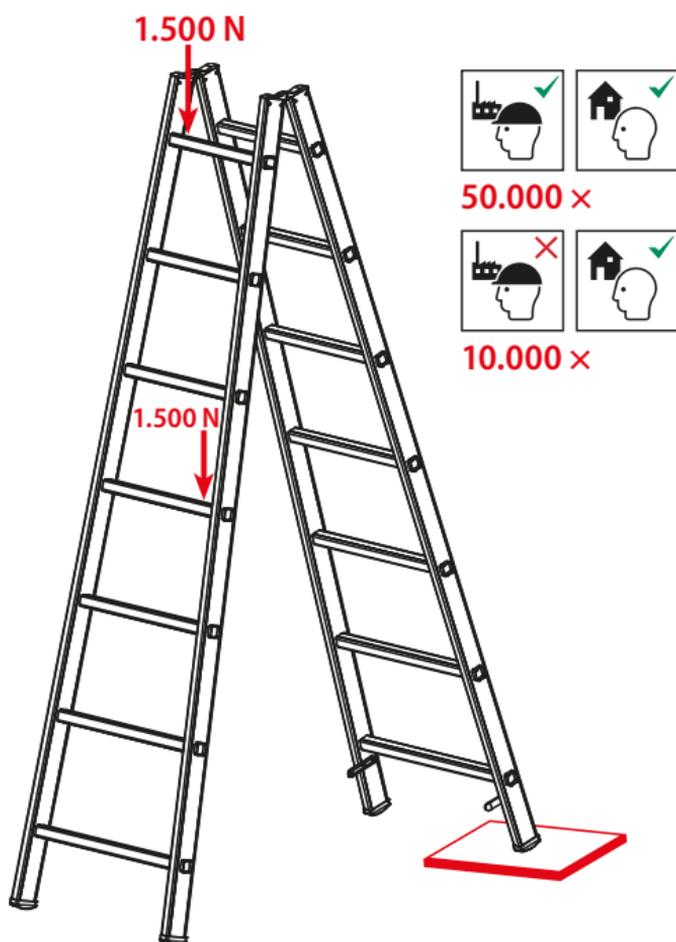
Essai de torsion pour les échelles doubles

- › Pour tester la rigidité à la torsion des échelles doubles, on pose une tige en acier dépassant de 500 mm sur l'échelon, la marche ou la plate-forme supérieurs. Le montant de l'échelle est fixé sur le côté opposé de l'échelle et celle-ci reçoit une charge de 736 N (environ 75 kg).
- › Ensuite, on tire sur l'extrémité de la tige avec une charge de test de 137 N (environ 14 kg) à l'opposé du côté fixé.
- › Le pied de l'échelle qui n'est pas fixé peut s'éloigner de 25 mm au maximum de son point de départ pendant ce test.



Test de durabilité pour les échelles doubles

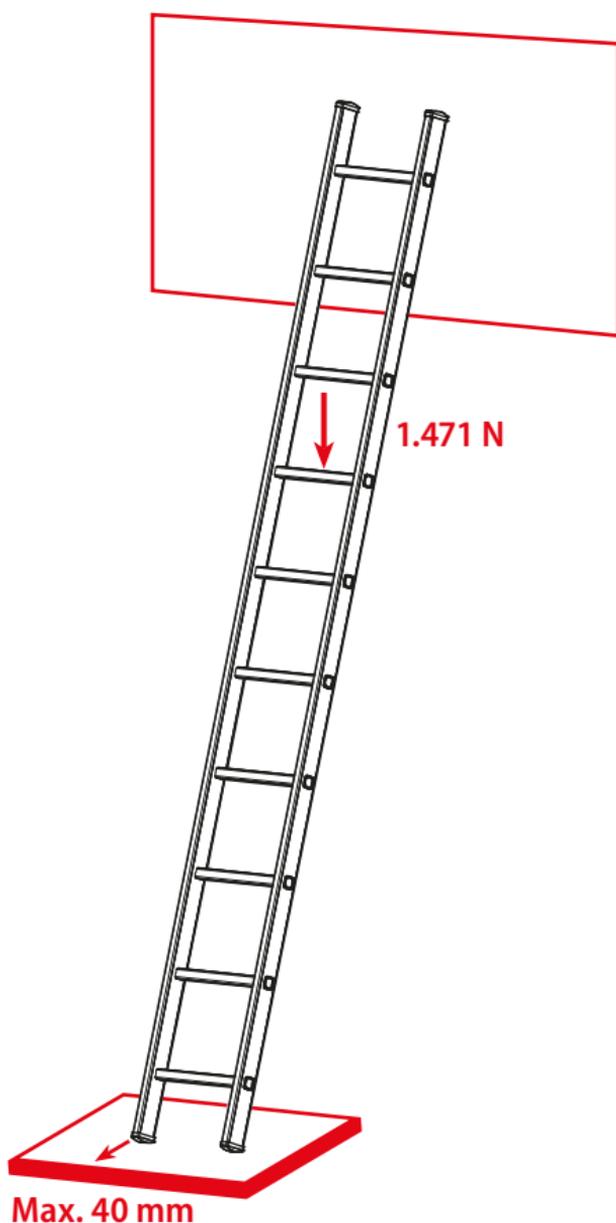
- › Ce test de durabilité s'applique à toutes les échelles doubles, ainsi qu'aux échelles multi-usages qui peuvent aussi être utilisées comme échelles doubles.
- › Pour ce test, un montant de l'échelle est placé sur une élévation de 20 mm et l'échelle est assurée contre le dérapage.
- › Ensuite, l'échelon, la marche ou la plate-forme la plus élevée ainsi qu'un échelon ou une marche au milieu de l'échelle reçoivent en alternance une charge de test de 1.500 N (environ 153 kg).
- › Cette charge alternée est maintenue jusqu'à atteindre le nombre de cycles nécessaires pour la classe d'échelle concernée sans que l'échelle subisse de dommages :
 - › 50.000 cycles de charge pour les échelles destinées à un usage professionnel
 - › 10.000 cycles de charge pour les échelles destinées à un usage non professionnel



Nouveautés dans la partie 2 de la norme EN 131

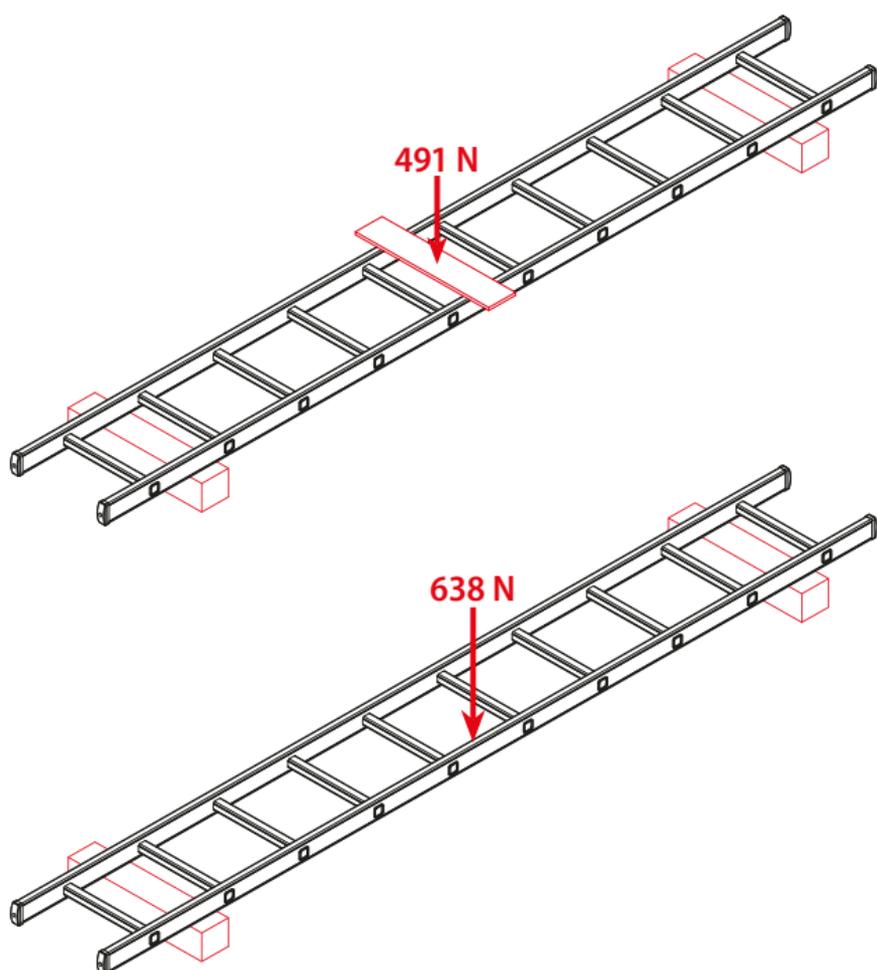
Essai de résistance au glissement sur le sol pour les échelles d'appui

- › Ce nouveau test contrôle la résistance au glissement des pieds ou des sabots de l'échelle et s'applique à tous les types d'échelles qui peuvent être utilisées en position d'appui.
- › Pour cela, l'échelle à tester est placée sur une plaque de verre et inclinée contre une surface de test définie.
- › Ensuite, une charge de test de 1471 N (environ 150 kg) est appliquée. Le processus de test doit être répété quatre fois.
- › L'échelle ne peut avoir glissé que de 40 mm maximum vers l'extérieur après la quatrième répétition de l'essai.



Essai de rotation pour les échelles d'appui

- › Ce test contrôle la rigidité de torsion des échelles d'appui.
- › Pour cela, une échelle est posée sur deux supports et les deux montants reçoivent pendant trente secondes une charge de 491 N (environ 50 kg). La flexion qui en résulte est mesurée et sert de valeur de référence pour la deuxième partie du test.
- › Dans la deuxième partie du test, un montant reçoit en son milieu une charge de 638 N (environ 65 kg) et ensuite, la flexion des montants est de nouveau mesurée.
- › La différence de flexion entre la première et la deuxième mesure ne doit pas dépasser une valeur limite prédéfinie.



Période de transition

Les anciennes versions des parties 1 et 2 de la norme EN 131 sont encore valables parallèlement aux nouvelles versions jusqu'au 31.12.2017.

- › Les fabricants ne peuvent ensuite commercialiser que des échelles qui correspondent à la nouvelle norme.
- › HYMER basculera sa production conformément à la nouvelle norme dès le début de l'automne 2017. Il est ainsi garanti que toutes les échelles que nous livrerons correspondront aux nouvelles versions des normes EN 131-1 et EN 131-2 avant la fin de la période de transition.

Quelle importance ont les modifications de la norme pour les commerçants et les utilisateurs ?

Commerçants :

- › Pour les commerçants, les modifications de la norme n'ont en principe aucune importance. Les échelles en stock qui correspondent à l'ancienne norme peuvent encore être revendues après le 31.12.2017. D'après un document d'interprétation du ministère allemand du Travail (Bundesministerium für Arbeit) du 03.12.2013, les produits fabriqués selon une ancienne norme restent conformes même après un changement de norme.

Utilisateurs :

- › Ni les utilisateurs particuliers ni les utilisateurs professionnels ne sont concernés par une obligation de changer ou de retravailler leurs échelles. Même si le changement de norme EN 131 est destiné à améliorer encore la sécurité des échelles : celles fabriquées selon l'ancienne norme ne sont pas pour autant considérées comme dangereuses.
- › D'après la réglementation sur la sécurité au travail, les utilisateurs professionnels restent toutefois tenus d'évaluer à intervalles réguliers que leurs outils de travail sont adaptés à leurs usages dans le cadre d'une évaluation des risques, ainsi que de mesurer leur état technique de sécurité.
- › Nous recommandons donc que les utilisateurs professionnels contrôlent leurs échelles et le cas échéant, équipent leurs échelles simples, coulisses à main et coulisses à corde d'une traverse.



**PRÉSENT SUR PLACE
POUR VOUS PARTOUT
EN EUROPE.**

Version : 08/2017

Hymer-Leichtmetallbau GmbH & Co. KG

Käferhofen 10 | 88239 Wangen | ALLEMAGNE

Tel. +49 (0) 75 22 700-0 | Fax +49 (0) 75 22 700-179

info@hymer-alu.de | www.hymer-alu.de